L’avocat de Salah Abdeslam veut porter plainte contre François Molins

20/03/2016 à 13h35

Le procureur de la République français, François Molins, a-t-il commis une erreur dans sa conférence de presse ? C’est ce qu’affirme ce dimanche l’avocat de Salah Abdeslam, Sven Mary. Il annoncé à la RTBF son intention de porter plainte contre lui. Le motif : violation du secret de l’instruction. “*La lecture d’une partie de sa conférence de presse est une violation. C’est une faute et je ne peux pas la laisser passer*“, souligne l’avocat du suspect clé des attentats de Paris.

Samedi, devant la presse, le procureur de la République a annoncé que le terroriste présumé avait avoué vouloir se “*faire exploser au stade de France et qu’il avait fait, je cite, machine arrière.*” “*Ces premières déclarations, qu’il faut prendre avec précaution, laissent en suspens toute une série d’interrogations sur lesquelles Salah Abdeslam devra s’expliquer, en particulier quant à sa présence dans le 18e arrondissement le 13 novembre, le soir, dès 22 heures, après avoir déposé le commando du Stade de France à bord du véhicule Clio, ainsi que sur les raisons qui l’ont poussé à abandonner sa ceinture explosive à Montrouge*“, avait continué le procureur.

[…]

Le point